

DE BONNES PRATIQUES D'ENREGISTREMENT DES PERFORMANCES POUR TRAVAILLER EFFICACEMENT SUR LA FERTILITÉ

ZOOM

REPROVINE, UN OUTIL POUR VOUS AIDER À AMÉLIORER LA FERTILITÉ DE VOS ÉLEVAGES OVINS

Reprovine est un logiciel d'audit de la reproduction fonctionnant à partir des données de la base nationale OVAL qui s'alimente grâce à la saisie de vos inventaires (littes, naissances...). La fertilité de vos lots de lutte est calculée de façon automatisée et harmonisée.

Pour une estimation représentative de la fertilité dans votre élevage, tous les lots de lutte, en monte naturelle ou en IA, doivent être renseignés, que la lutte ait été fécondante ou non.

Au-delà de l'outil informatique, la méthodologie d'analyse Reprovine vous accompagnera pour mieux comprendre vos résultats de fertilité et les améliorer, en particulier suite à un échec de reproduction.

120 facteurs de risques seront évalués afin d'identifier des causes potentielles de cet échec de reproduction.

Une interprétation des résultats par le conseiller d'élevage et l'éleveur sera indispensable pour identifier les meilleures pistes d'amélioration. Au final, jusqu'à 5 leviers d'actions prioritaires pourront être ciblés afin de les mettre en place pour la prochaine mise à la reproduction.



Si vous êtes intéressés par ce type de diagnostic, parlez-en à votre technicien !



1

L'IDENTIFICATION DES ANIMAUX ET UN INVENTAIRE À JOUR

L'inventaire des reproducteurs mâles et femelles doit être mis à jour au quotidien. Quelques conseils pour y arriver :

- **Enregistrer le changement de catégorie** (passage d'agneau à reproducteur) pour les mâles conservés à la reproduction et pour les agnelles à garder en renouvellement dès que le choix est fait ;
- **Enregistrer les entrées** dans le troupeau avec la date précise : par exemple, arrivée d'un ou de plusieurs nouveau(x) bélier(s), achat d'agnelles, ... ;
- **Enregistrer les sorties** à chaque réforme de brebis ou de bélier, et à chaque mort constatée sur l'élevage en notant la date précise.



ÊTRE LE PLUS À JOUR POSSIBLE

Pour être le plus fidèle à la réalité de votre élevage, la tenue de l'inventaire et donc la gestion des entrées et sorties d'animaux doit être réalisée au plus tôt après l'évènement.

N'attendez pas 1 mois pour saisir les infos, faites-le très régulièrement et au plus tôt !



3

LES NAISSANCES

Enregistrez bien toutes les naissances (y compris pour les agnelles) avec la date précise, et soyez vigilants sur **la filiation** de vos agneaux : cet agneau est-il réellement le descendant de cette brebis ? En cas d'incertitude vous pouvez procéder à une assignation de parenté.

La filiation est une information cruciale pour les études génétiques, que cela concerne l'étude génétique de la fertilité ou de n'importe quel autre caractère d'ailleurs (prolificité, valeur laitière, croissance, ...) !

Signalez bien les adoptions (agneau + mère naturelle + mère adoptive), notamment dans le cas d'une brebis ayant un agneau mort-né à qui l'on donne à élever un agneau pris dans une autre case.

Lors des mises-bas, il convient de recueillir la date de l'agnelage, le numéro de la brebis, le numéro du ou des agneaux nés, le sexe des agneaux et le nombre d'agneaux mort-nés.

Pensez à boucler les agneaux dès qu'ils sont secs.

N'oubliez pas de déclarer les agneaux mort-nés (pas besoin de les boucler), ils ont leur importance pour l'analyse de la fertilité ou pour le calcul des index Prolificité et Valeur Laitière. Pensez également à déclarer les agneaux morts avant le sevrage avec la date précise, ce sont de précieuses informations pour l'étude génétique de la valeur laitière.

ÊTRE LE PLUS À JOUR POSSIBLE

Ces informations doivent être saisies et transmises à la structure responsable du contrôle de performances au plus tard 1 mois après la fin de l'agnelage. Plus vous réalisez la saisie tôt après l'évènement de mise-bas, et plus les informations sont fraîches dans votre esprit et meilleures seront l'exhaustivité et la qualité des informations recueillies.

2

L'ENREGISTREMENT DES LUTTES

Pour travailler sur la fertilité,

il est impératif d'avoir un enregistrement exhaustif des luttes !

Pour déclarer une lutte, il faut noter :

- le numéro des brebis et le(s) numéro(s) complet(s) de(s) béliers(s)
- la méthode de reproduction (naturelle, ou après synchronisation, IA...)
- la date de début + la date de fin de lutte

ÊTRE LE PLUS À JOUR POSSIBLE

Enregistrez le début et surtout la fin de la lutte, dès que celle-ci est terminée. Dans l'idéal, saisissez vos lots dès le lendemain de la fin du lot de lutte. Au niveau réglementaire, les luttes doivent être saisies au plus tard 1 mois avant le début de l'agnelage.

Il est important de noter toutes les luttes, même s'il s'agit d'une monte naturelle avec plusieurs béliers car des informations importantes pourront être déduites pour les agneaux : **race** (si les béliers du lot de lutte sont tous de la même race), prédiction de génotype **tremblante**, liste des pères possibles.

N'oubliez pas non plus de signaler **les repasses** de béliers.

Pour les IA, pensez bien à affecter un bélier à chaque brebis (sauf s'il s'agit d'une IA de mélange).

N'attendez pas que les brebis aient agnelé pour saisir la lutte ! Et déclarez toutes les luttes, qu'elles soient **fécondantes ou non**. Cela permet de calculer des indicateurs importants pour l'analyse de la fertilité et la conduite du troupeau (nombre d'échecs à l'IA, brebis improductives, ...). Savoir qu'une brebis a été mise en lutte et qu'elle n'a pas été fécondée est une information précieuse et nécessaire pour travailler sur la fertilité !

RÈGLEMENTATION

POUR RAPPEL, LA DÉCLARATION DES MOUVEMENTS D'ANIMAUX EST OBLIGATOIRE (VENTE, DÉPART ABATTOIR, ...).

RECOMMANDATIONS :

En complément, il est recommandé de saisir le code de destination pour les animaux que vous réformez.

La destination correspond à l'endroit où va votre animal ou votre lot : abattoir, vente à un autre élevage, ...

LA DESTINATION :

Où vont les animaux qui sortent de mon exploitation ?

- Abattoir
- Vente à un autre élevage
- Autre ?



Ce code destination est à distinguer de la cause de la réforme.

La cause de la réforme traduit la raison qui fait que vous vous séparez de cet animal ou de ce lot. Un module spécifique d'OVITEL permet de saisir la cause de la réforme, par exemple l'âge, une maladie, de mauvais index génétiques, l'infertilité, ...

Si vous souhaitez vous obliger à saisir ces données, en paramétrant ce module d'OVITEL, vous pouvez rendre impossible la sortie d'un animal tant que ces données ne sont pas complétées.

LA CAUSE DE LA RÉFORME :

Pourquoi je réforme cette brebis ?

- Trop vieille
- Infertile
- Malade
- Mauvais index génétique
- Autre ?



CONTACT

Agathe Cheype (Institut de l'Élevage) : agathe.cheype@idele.fr